

Fonds d'épargne à intérêt élevé Counsel (auparavant Fonds d'épargne à intérêt élevé IPC), série F

Gestion de placements Canada Vie Itée

Ce document contient des renseignements essentiels sur le Fonds d'épargne à intérêt élevé Counsel (auparavant Fonds d'épargne à intérêt élevé IPC), série F que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Gestion de placements Canada Vie Itée (« GPCVL ») au 1-877-216-4979 ou visitez le www.counselportfolios.ca/fr-ca.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres placements et respecte votre tolérance au risque.

Bref aperçu

Code du fonds :	CGF487	Gestionnaire du fonds :	Gestion de placements Canada Vie Itée
Date de création de la série :	30 janvier 2023	Gestionnaire de portefeuille :	Gestion de placements Canada Vie Itée
Valeur totale du fonds au 31 août 2024 :	426,6 million(s) \$	Distributions :	Quotidiennes, versées mensuellement
Ratio des frais de gestion (RFG) :	0,17 %	Placement minimal :	Initial : 500 \$; supplémentaire : 100 \$; programme de prélèvements automatiques : 50 \$. Ces montants peuvent changer de temps à autre, et GPCVL peut renoncer à cette exigence.

Dans quoi le fonds investit-il?

Le fonds cherche à offrir aux investisseurs un taux élevé de revenu d'intérêts mensuel tout en assurant la protection du capital et en offrant de la liquidité en investissant principalement dans des comptes de dépôts à intérêt élevé, et ce, directement ou par l'intermédiaire d'autres fonds d'investissement. Même si le fonds a l'intention d'investir principalement dans des comptes de dépôts bancaires, il n'est pas couvert par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni par un autre organisme d'assurance-dépôts gouvernemental. Le fonds cherche à maintenir une valeur liquidative constante de 10 \$ par titre.

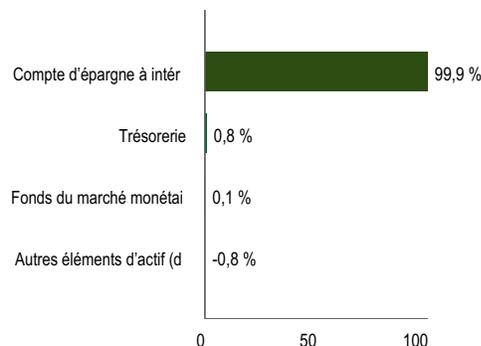
Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 31 août 2024. Les placements du fonds changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (31 août 2024)

1. Compte d'épargne à intérêt élevé de la Banque Équitable	51,8 %
2. Compte d'épargne-placement de la Banque de Nouvelle-Écosse	48,1 %
3. Trésorerie	0,8 %
4. Marché monétaire Counsel, série O	0,1 %
Pourcentage total des dix principaux placements	100,8 %
Nombre total de placements	4

Répartition des placements (31 août 2024)

Répartition du portefeuille



Fonds d'épargne à intérêt élevé Counsel (auparavant Fonds d'épargne à intérêt élevé IPC), série F

Quels sont les risques associés à ce fonds?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent, mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Aucune garantie

Comme la plupart des fonds, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section vous indique le rendement des titres de série F du fonds depuis le lancement. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du fonds.

Rendements annuels

Cette section vous indique le rendement des titres de série F du fonds au cours des dernières années civiles. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le fonds est en activité depuis moins d'une année civile.

À qui le fonds est-il destiné?

Aux investisseurs qui :

- désirent un rendement plus élevé sur les soldes de trésorerie
- désirent un placement à court terme

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des titres de série F du fonds.

Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition

Vous ne payez pas de frais d'acquisition lorsque vous achetez des titres de série F du fonds.

Niveau de risque

GPCVL estime que la volatilité de ce fonds est **faible**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

Faible	Faible à moyen	Moyen	Moyen à élevé	Élevé
--------	----------------	-------	---------------	-------

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? » dans le prospectus simplifié du fonds.

Meilleur et pire rendement sur trois mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des titres de série F du fonds sur trois mois. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le fonds est en activité depuis moins d'une année civile.

Rendement moyen

Une personne qui aurait investi 1 000 \$ dans la série F au moment de la création de la série aurait un placement d'une valeur de 1 076 \$ au 31 août 2024, ce qui équivaut à un taux de rendement annuel composé d'environ 4,8 %.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre placement dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Fonds d'épargne à intérêt élevé Conseil (auparavant Fonds d'épargne à intérêt élevé IPC), série F

2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du fonds.

Au 31 mars 2024, les frais du fonds s'élevaient à 0,17 % de sa valeur, ce qui correspond à 1,70 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur du fonds)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion et des frais d'exploitation (qui comprennent les frais d'administration et les autres charges du fonds, détaillés dans le prospectus simplifié).	0,17 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais d'opérations du fonds.	0,00 %
Frais du fonds	0,17 %

3. Autres frais

Vous pourriez avoir à payer d'autres frais si vous achetez, détenez, vendez ou échangez des titres du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais reposant sur l'actif	Les titres de série F sont offerts uniquement aux investisseurs qui ont une entente sur le paiement de frais avec la société de leur représentant. Vous et votre représentant convenez des frais annuels reposant sur l'actif, qui peuvent atteindre 1,5 % et qui sont calculés en fonction de la valeur marchande quotidienne moyenne de votre placement. Ces frais sont versés à la société de votre représentant et s'ajoutent aux frais payables par le fonds. Si elle en reçoit l'instruction, GPCVL déduira les frais de votre compte en procédant au rachat de titres d'un fonds que vous aurez désigné à cet effet et remettra le produit à la société de votre représentant en votre nom.
Frais d'échange	Si vous échangez des titres d'une série contre des titres d'une autre série d'un même fonds ou d'un autre fonds Conseil, vous pourriez devoir payer à la société de votre représentant des frais d'échange pouvant aller jusqu'à 2 %.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les 2 jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par les lois sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements sur la commission de suivi

Aucune commission de suivi n'est versée à l'égard des titres de série F du fonds.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec GPCVL ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

Gestion de placements Canada Vie
Itée

255, avenue Dufferin
London (Ontario) N6A 4K1

Sans frais: 1-877-216-4979
www.counselportfolios.ca/fr-ca

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilières.ca.